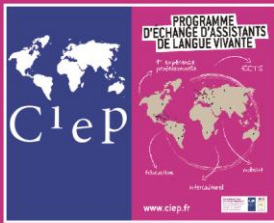




NOUVELLE-ZÉLANDE

Fiche-pays 2018-2019

Nombre de postes offerts	A titre indicatif, pour l'année 2017-2018, le nombre de postes était de : 10
Conditions générales	<p>Seules sont recevables les candidatures d'étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de nationalité française; • résidant en France (sauf personnes en enseignement à distance ou effectuant une mobilité à l'étranger, ex : Erasmus +) ; • inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français en 2017-2018 ; • ayant effectué leur scolarité secondaire (collège et lycée) dans un établissement français, en France ou à l'étranger ; • âgés de 20 à 30 ans au 31/12/2018 ; • ayant des compétences en langue anglaise évaluées et justifiées par un professeur d'anglais (niveau B1 du CECRL). Si vous avez obtenu un diplôme ou une certification dans la langue du pays concerné, il vous sera demandé d'en fournir un exemplaire dans votre dossier. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les candidats actuellement assistants de langue avec le CIEP ou l'ayant été par le passé ne seront pas prioritaires. ➤ Il n'est pas possible de poser sa candidature pour plusieurs pays. Le non-respect de cette règle entraîne l'invalidation immédiate des candidatures. ➤ Tout dépôt de candidature vaut pour engagement et les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement. ➤ Le CIEP informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du mois de juillet 2018.
Disciplines	<p>Au moment du dépôt du dossier, avoir validé au minimum une L3 dans l'une des disciplines suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • LLCE, LEA (anglais) ; • FLE, Sciences du langage, linguistique. <p>L'année scolaire en Nouvelle Zélande débute en février et se termine en décembre de la même année. Le type de contrat proposé n'est donc pas compatible avec les obligations de service des candidats préparant un concours de l'enseignement français : le report de stage, s'il est accordé, ne peut se faire que pour une année.</p>
Villes ou régions d'affectation	Auckland, Christchurch, Dunedin et Wellington
Établissements	Écoles primaires, collèges et lycées
Durée du contrat	10,5 mois (début février 2019 - mi-décembre 2019)
Temps de travail et de congés	15 heures par semaine Congés selon le calendrier scolaire local.



NOUVELLE-ZÉLANDE

<p>Rémunération mensuelle</p>	<p>1942 NZD soit environ 1210€ net (conversion en euros donnée à titre indicatif, celle-ci pouvant varier selon le taux de change)</p> <p>Le salaire mensuel est donné à titre indicatif, sur la base du revenu brut annuel fixe de 2017. Ce salaire est échelonné sur un paiement toutes les deux semaines.</p> <p>L'assistant a le statut de contractuel du ministère néo-zélandais de l'éducation.</p>
<p>Aide à l'installation</p>	<p>Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant.</p> <p>Les assistants sont accueillis à l'aéroport.</p> <p>Les établissements proposent un logement temporaire à leur arrivée.</p>
<p>Visa</p>	<p>Visa de travail d'un an (<i>work visa</i>) à entrées multiples. NB : Le visa <i>working holiday</i> n'est pas applicable.</p> <p>Frais de visa : environ 170 NZD soit 200€, auxquels peuvent s'ajouter des frais médicaux de 70 à 100€. La demande de visa, s'effectuant auprès des services britanniques, la conversion en euros est donnée à titre indicatif, celle-ci pouvant varier selon le taux de change.</p> <p>L'assistant sera remboursé de ses frais à hauteur de 100€ lors de sa prise de fonctions.</p>
<p>Couverture sociale</p>	<p>L'assistant bénéficie du régime national de santé publique pendant la durée de son contrat. Cette assurance ne couvre l'assistant que du premier au dernier jour de son contrat.</p> <p>Il est fortement recommandé de souscrire une assurance responsabilité civile et une assurance prévoyant le rapatriement en cas de besoin.</p>
<p>Réunion d'information</p>	<p>Deux journées d'orientation seront organisées en février 2019, et une journée de bilan à la fin du séjour.</p>
<p>Informations diverses</p>	<p>Pour toute question concernant les différentes réglementations en vigueur (douane, circulation automobile...), il convient de s'adresser aux services consulaires :</p> <p>Ambassade de Nouvelle-Zélande en France : https://www.mfat.govt.nz Ambassade de France en Nouvelle-Zélande : www.ambafrance-nz.org International Languages Exchanges and Pathways (ILEP) : http://ilep.ac.nz</p>
<p>Validation du séjour</p>	<p>Certaines universités, dans le cadre de leur autonomie, valident le séjour à l'étranger sous forme d'ECTS.</p> <p>Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet du CIEP : www.ciep.fr/assistantfr/validation.php</p>



NOUVELLE- ZÉLANDE

Carte 2018-2019

Instructions : vous avez la possibilité de choisir **3 villes**. Merci d'indiquer obligatoirement un de vos choix dans l'île du sud et un autre dans l'île du nord.

En cas de non-respect des consignes, il ne sera pas tenu compte des vœux formulés.

Si vous n'avez pas de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».

- 1- Auckland
- 2- Wellington
- 3- Christchurch
- 4- Dunedin

